



*Fédération Régionale de Défense contre les
Organismes Nuisibles de Franche-Comté*

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

**dans le cadre d'une démarche de réduction de l'utilisation des produits
phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux**

Bilan 2017 - Année N+1

COMMUNE DE CHENEBIER



Septembre 2017

FREDON Franche-Comté
Espace Valentin Est
12, rue de Franche-Comté – Bât E
25480 ECOLE-VALENTIN

Contexte de l'étude

La commune de Chenebier s'est engagée dans une gestion des espaces communaux en Zéro'phytosanitaires depuis 2015. Afin de bénéficier de conseils pour faciliter l'entretien des surfaces à gérer, elle a sollicité la FREDON pour la réalisation d'un plan de désherbage.

L'objectif est double : réaliser un état des lieux des pratiques actuelles, concernant le désherbage principalement, et envisager, en fonction des espaces entretenus, une autre gestion pour pérenniser l'arrêt des herbicides et faciliter le travail des agents.

Cet état des lieux a été réalisé en 2016 sur les données de la campagne de désherbage de l'année, et a conduit à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée qui précise :

- ❖ Les techniques à mettre en œuvre dans la commune et les surfaces potentiellement concernées,
- ❖ Le matériel nécessaire et l'investissement éventuel,

Dans ce cadre, la FREDON a donc recensé les surfaces entretenues et si nécessaire proposé une hiérarchisation des différents lieux en fonction : des exigences d'entretien pouvant être attendues et des techniques possibles en termes d'entretien.

Ce travail correspond à la définition d'une gestion différenciée des espaces communaux. Cette dernière consiste à ne pas appliquer la même méthode et la même intensité d'entretien en fonction de la typologie et de la fonction du lieu, intégrant la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement et en cohérence avec les moyens humains et financiers de la commune.

L'objet du présent rapport correspond au bilan à l'année N+1 des méthodes utilisées pour l'entretien de la commune. Ce bilan doit permettre des réajustements éventuels (modification d'itinéraire technique...) ou de valider les choix d'entretien.

PLAN DE DESHERBAGE DE LA COMMUNE DE CHENEBIER

Les données générales à l'année N+1, et comparaison avec l'année de référence (2016)

A l'aide d'un logiciel informatique de cartographie (QGIS), une mise à jour de la carte des surfaces entretenues par des techniques alternatives a été réalisée.

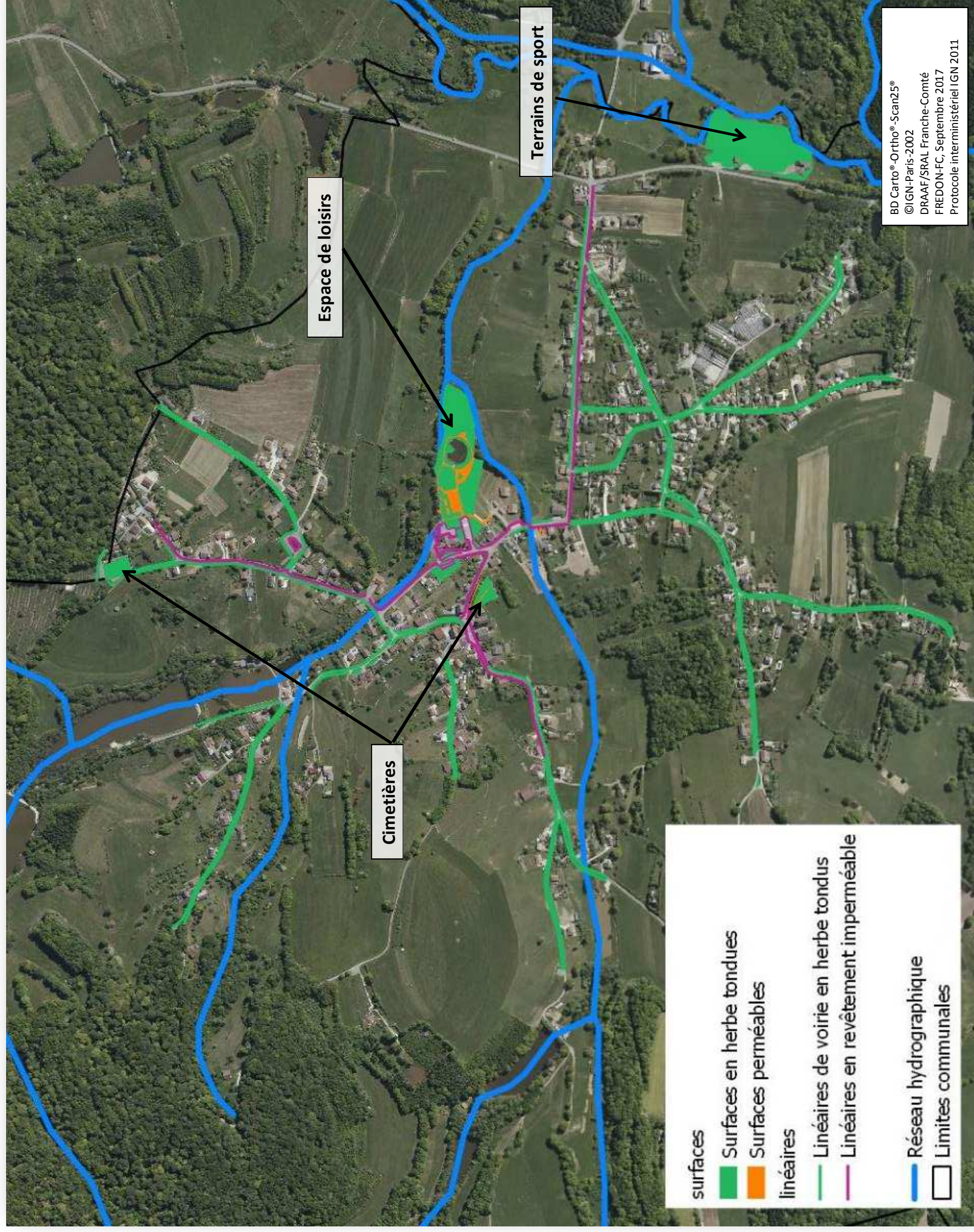
Au regard des données pour l'année N+1, les zones entretenues ont été identiques en 2017 par rapport à l'année 2016.

Suite au diagnostic de 2016, la commune a investi dans du matériel alternatif, ce qui a permis d'adapter les pratiques d'entretien. L'agent disposait pour la campagne 2017 des outils suivant :

- un désherbeur thermique à lance que l'agent utilise pour les abords de la mairie, de l'école et ponctuellement sur les pavés des 13 fontaines du village.
- une brosse métallique à monter sur la débroussailleuse permet d'intervenir en pieds de trottoirs et de murs afin de faire du désherbage curatif sur la végétation en place. Ponctuellement, la brosse métallique peut être utilisée si besoin sur les zones pavées ou autre lieux s'y prêtant.
- Un réciprocatore a été acheté et permet de contrôler de la végétation sans risque de projection, afin d'intervenir à proximité de voitures (parking de la mairie, parking des logements communaux, parking à l'entrée de la commune...), mais aussi entre les tombes des différents cimetières sur les zones enherbées.

La cartographie suivante reprend l'ensemble des lieux entretenus de manière équivalente à l'année 2016.

Figure 1 : Cartographie des différents sites entretenus



L'équipe de Chenebier pour l'année 2017

L'entretien de désherbage de la commune est toujours réalisé par trois agents techniques, un seul étant à temps complet sur la commune (un autre à 20h et le dernier à 9h par semaine).

Au-delà du désherbage, les employés communaux réalisent l'ensemble des travaux inhérents à l'entretien de la commune, à savoir tonte, fauchage, balayage, entretien des massifs... Mais aussi la maintenance des infrastructures de la commune (chauffage/sanitaires des écoles, travaux de réparations divers...).

La commune ayant fait le choix de ne plus utiliser les produits phytosanitaires, les agents ne sont pas titulaires du Certiphyto, agrément obligatoire pour pouvoir acheter et appliquer des pesticides

Evolution des pratiques de la commune de Chenebier

Le temps de travail alloué à l'activité de désherbage et entretien des espaces verts se répartit en fonction des interventions résumées dans le tableau ci-dessous. La comparaison est faite avec l'année de référence (2016).

Tableau 1 : Techniques mises en œuvre – 2016 et 2017

Techniques d'entretien	2016	2017
Traitements phytosanitaires	Aucun	Aucun
Désherbage manuel	Désherbage manuel dans les massifs, le cimetière, l'aire de loisir, le terrain de foot.	Idem
Désherbage mécanique	Désherbage à la binette, Passage de la débroussailleuse à fil pour le contrôle de la végétation.	Idem et Interventions complémentaires avec le réciprocatoreur pour le contrôle de l'herbe en zone critique. Désherbage curatif avec la brosse métallique montée sur la débroussailleuse.
Désherbage thermique		Utilisation d'un outil de désherbage thermique à lance principalement sur les abords de la mairie et de l'école, ainsi que les pavés des fontaines
Tonte	Un passage par semaine durant la saison de tonte, le tour de la commune est effectué en 3 jours.	Un passage tous les 15 jours sur l'ensemble de la commune durant la saison de tonte.
Balayage manuel / ratissage	Balayage manuel de la voirie, des pieds de trottoirs et des parkings.	Idem
Paillage	Paillage des massifs avec des broyats de branches de feuillus.	Le renouvellement du paillage n'a pas été correctement suivi, il sera nécessaire de le compléter à certains endroits (limite les besoins futurs en entretien). L'utilisation de plantes vivaces dans les massifs s'est accrue (nécessite moins d'entretien)

L'investissement de la commune dans du matériel alternatif a permis de faire évoluer les pratiques d'entretien, avec notamment, le développement du désherbage thermique. Les nouveaux outils permettent de répondre de manière plus diversifiée à la problématique de la gestion de la pousse des adventices.

Les alternatives proposées – Bilan à l'année N+1 (2017)

Suite au diagnostic, et ce pour chaque surface recensée, des solutions visant à faciliter l'entretien de la commune en Zéro'phytosanitaire avaient été proposées, en fonction des objectifs de la commune en terme d'entretien et d'aménagement.

Les différentes alternatives suggérées lors du premier diagnostic apparaissent dans le tableau 2 suivant, et le suivi de leur mise en pratique est indiqué.

Tableau 2 : Actions retenues pour faciliter la gestion en Zéro’phytosanitaire pour les surfaces recensées dans le diagnostic.

Lieu	Préconisations à l’issu du diagnostic initial	Bilan à l’année N+1
Voirie, parkings (trottoirs et pieds de mur)	Mise en œuvre de la gestion différenciée : Insister sur le centre de la commune (rue principale) et avoir plus de tolérance et moins d’interventions sur les autres secteurs ➤ Poursuivre les travaux de réfection des revêtements dans le temps, afin de maintenir une bonne qualité générale de la voirie communale. Ceci permet de limiter l’accumulation de graines et de matière organique, et simplifie l’entretien, ➤ Poursuivre et amplifier le <u>balayage préventif</u> (manuel). Bien veiller à conserver le passage d’une balayeuse sur les rues principales. ➤ Envisager <u>éventuellement</u> du désherbage mécanique avec une micro balayeuse à conducteur marchant	<i>En partie réalisé : quelques réfections avaient déjà été mises en œuvre dans les dernières années, avec notamment l’entrée du village, et certains zones comme les abords de la mairie, de l’école</i> ➤ Pour les pieds de mur et de bordure, la commune s’est équipé d’une tête brosse métallique à fixer sur débroussailleuse. Cet outil, par brossage violent, permet l’arracher la végétation en place. ➤ Le balayage manuel est toujours maintenu et régulier. ➤ La commune fait intervenir 1 fois par an un prestataire en balayage afin de nettoyer les voiries principales, cela permet de faire un nettoyage/désherbage de fond. Un nettoyage manuel est fait en préparation du passage de la balayeuse, dans la mesure du possible. Important : Bien continuer à faire passer le prestataire à une période clé comme le printemps ou plutôt l’automne, lorsque les feuilles et les matières organiques s’amoncellent sur les bords de voiries. L’idéal étant de faire passer la balayeuse 2 à 3 fois par an (aux périodes charnières printemps et automne). Ceci permet de réduire grandement la pousse.
Abords mairie, Ecole	Mise en œuvre de la gestion différenciée : insister sur le centre de la commune (abords de la mairie) et avoir plus de tolérance et moins d’interventions sur les autres secteurs ➤ Désherbage manuel (binette, couteau à désherber, arrachage manuel) sur le centre de la commune (mairie, église, monument aux morts, ...), et simple contrôle de la hauteur de la végétation (débroussailleuse) sur les zones plus excentrées ➤ Du désherbage thermique est également envisageable pour l’entretien du centre de la commune.	<i>Réalisé : Seul ces points particuliers de la commune font l’objet d’intervention d’entretien en désherbage thermique.</i> ➤ Désherbage thermique des abords de la mairie, de l’école, des pavés de fontaines.
Cimetière du centre	➤ Remise en herbe naturelle de l’allée et contrôle par la tonte, avec possibilité de mise en place de pas japonais ➤ Ou imperméabilisation partielle ou totale constituerait une solution. Il pourrait s’agir d’enrobé, de béton désactivé ou encore de dalles alvéolées ou pavés « joints verts »	<i>Non réalisé : Le cimetière est resté dans l’état, cependant les nouvelles tombes implantées sont bien jointées avec les tombes adjacentes (intégration de nouvelles clauses d’insertion de tombes)</i> Les élus se questionnent afin de réaménager l’allée centrale, tout en laissant la possibilité du passage des mini-pelles pour les terrassements nécessaires à l’implantation de tombes. ➤ Partie en pente de l’allée : Pour éviter l’implantation de marches qui pourraient entraver le passage d’engins, il est possible d’envisager de faire une réfection de l’allée avec une balustrade permettant aux personnes âgées de se tenir pour descendre. Avec une végétalisation ou une réfection en pavés joints verts ou en bitume. ➤ Partie plate de l’allée : Il est facilement envisageable de recharger en graviers, afin de constituer un paillage suffisant (10 cm d’épaisseur minimum) qui permettra de réduire la pousse et de désherber très facilement, par simple brassage /ratissage de la couche superficielle.

Aire de loisirs	➤ Réduire la surface de graviers /sablés, pour faciliter l’entretien du tour de l’étang ➤ Conserver uniquement les allées de cheminement des piétons (leur passage entretien et désherbe naturellement)	<u>Action inverse de la commune :</u> La commune a retiré une partie des gravier/sables sujets à la pousse pour remettre le même substrat. Il s’avère que la pousse y est toujours la même. En effet, le sable offre un substrat profitable aux herbes qui s’y implantent facilement. Cette action a été réalisée par la commune dans l’idée de continuer à implanter des stands sur cette zone pour la fête de la fleur. Néanmoins, toute la zone est à l’ombre et est fortement colonisée par l’herbe. Pour rappel, les préconisations étaient de remettre en herbe le plus de surface possible afin de réduire la charge de travail nécessaire au maintien des surfaces en sable.

Nouvelles Préconisations et rappels des préconisations précédentes pour la modification des pratiques d'entretien

1. Le cimetière

La commune de Chenebier dispose de deux cimetières mais seulement un est concerné par un entretien de désherbage, le second étant complètement en herbe et uniquement tondu (photo ci-contre).



Dans la mesure du possible, on optera pour la remise en herbe générale des cimetières, Surtout qu'elle est bien acceptée par la population. La végétation est très présente sur cette allée, notamment dans sa partie basse (photo ci-contre).



Dans le cas où la municipalité souhaite **faciliter les déplacements sur la partie pentue** de cette allée, un **dallage** de type pavés joints verts ou dalles alvéolées enherbées, voir dallage classique, ou bien une **réfection en bitume** est envisageable. La **pose d'une balustrade** permettra de faciliter la circulation des personnes âgées. Ceci permettant de conserver un passage pour les engins sur cette allée.



Pour la partie plate de l'allée, une simple **recharge de graviers** suffira à limiter la pousse des herbes (10 cm d'épaisseur). De même, on veillera à **ratisser les feuilles mortes** afin d'éviter de déposer de la matière organique qui fera **l'effet d'engrais** pour les années suivantes.



La mise en place des nouvelles tombes est bien jointive et permet de s'affranchir du désherbage des inter-tombes. Ceci facilitera grandement l'entretien du cimetière à l'avenir.

Pour compléter cette mesure, il est possible de procéder au bétonnage ou la végétalisation par du sedum acre ou de l'orpin des rochers pour les inter-tombes existants. On peut aussi implanter du thym serpolet ou toute autre espèce végétale qui occupera l'espace et supprimera le besoin de désherbage.

2. L'espace de loisirs

L'utilisation du terrain de foot, démontre que la pousse y est moins forte lorsque l'endroit est concrètement utile et fréquenté.

Dans le même ordre d'idée, il est **nécessaire de remettre en herbe** une partie des surfaces du tour de l'étang afin de **ne conserver que les allées purement utilisées par les promeneurs**. Ceci permettra de rendre 'gérables' les surfaces à désherber un manuel/binette/thermique.



➤ **Réduire les surfaces de la promenade de l'étang en limitant au simples allées de cheminement et/ou en réduisant la largeur de ceux-ci**, en tenant compte des passages « naturels » réalisés par la fréquentation du public pour redessiner les allées. En plus, en tenant compte des chemins réellement fréquentés par le public, il y a de fortes chances pour que les besoins en désherbage deviennent moins importants, puisque la circulation des piétons pourra suffire à endiguer la pousse de la végétation.

Ci-dessous : Exemple d'une allée redessinée sur la base du cheminement réel emprunté par le public (photomontage). Les besoins en désherbage sont fortement réduits.



D'après les photos prises lors de notre visite de la commune (ci-dessous), on peut noter que la végétation a déjà naturellement repris le dessus sur un certain nombre d'espace, sans que cela paraisse négligé. On peut donc légitimement imaginer que la remise en herbe partielle ou totale de certains secteurs serait bien acceptée (une communication sur cette remise en herbe pourra être à envisagée, dans le bulletin communal par exemple).



Enfin, et comme proposé pour l'allée du cimetière, l'acquisition d'un outil de **désherbage mécanique** pourra permettre de simplifier le travail de désherbage des secteurs maintenus en sable stabilisé.



Pour le désherbage d'espaces perméables de ce type, il est possible d'utiliser une houe maraîchère. Cet outil permet de travailler à moindre effort et avec un débit de chantier plus important qu'avec une binette ou par arrachage manuel. Le coût d'acquisition d'un outil de ce type est d'environ 250€.

Il ne faut pas néanmoins que les espaces à entretenir soient trop importants, sous peine d'y passer beaucoup trop de temps.

3. le paillage des massifs et pieds d'arbres



Pour limiter la pousse dans les massifs, la recharge des paillages doit être réalisée chaque année. L'épaisseur totale de paillage doit normalement être de 10 cm afin que celui-ci soit efficace, et limite réellement les interventions d'entretien.

Pour le massif en pente, il est envisageable d'implanter des terrassements à l'aide de rondins ou de matérialiser plusieurs terrasses à l'aide de moyens choisis par la commune, afin de stopper la descente des paillages, et assurer leur efficacité.

Idéalement, il est possible de recharger avec des écorces de résineux, qui ont l'avantage de durer longtemps et d'être supportés par le lierre qui est déjà implanté, dans l'attente qu'il prenne de la vigueur.

Les paillages en pieds d'arbres sont aussi à recharger régulièrement afin d'assurer l'épaisseur de 10 cm requise.



4. la réfection des pavés des fontaines

La commune dispose de joints de pavés bien rénovés et ceci permet un entretien facile, avec la possibilité de balayer et de passer en désherbage thermique.



La présence de poissons permet de gérer simplement et naturellement les algues qui peuvent se développer dans les fontaines.



5. La gestion des fossés de bords de route



L'entretien des fossés demande un temps important dans l'année. Il est possible de faciliter leur entretien et de les embellir en les plantant d'espèces adaptées aux milieux humides.

Les plantes envisageables sont des iris des marais, des reines des prés, par exemple. Elles présenteraient l'avantage de réguler les écoulements d'eaux sans les entraver et de réduire les besoins d'entretien des fossés, tout en créant des espaces de biodiversité.



Leur présence n'empêche pas un curage lorsque nécessaire. On veillera à simplement retirer les excès de dépôts dans le fossé, sans le recreuser d'avantage. La commune de Chenebier étant bien fournie en petits réseaux de fossés, qu'une telle végétalisation embellirait les rues et agrémenterait facilement les espaces de vie.

6. La gestion des gabions

Récemment des gabions ont été implantés à l'entrée de la commune. Ceux situés du côté du petit parking reposent sur un sol en bitume, et ne posent aucun souci d'entretien. Par contre, les gabions implantés directement sur la terre dans le virage d'entrée de Chenebier, sont sujets à une forte pousse, et ne peuvent être désherbés de façon suffisamment efficace faute de pouvoir arracher à la base les herbes indésirables.



- ➔ La solution la plus durable et efficace à envisager, et de reprendre l'aménagement des gabions problématiques. Il faudra pour ce faire, créer une semelle béton sur la zone concernée. On déplacera au préalable les gabions à l'aide d'un tracteur et de chaîne en veillant à ce qu'ils ne s'ouvrent pas. Avant de les remettre en place, on veillera à les nettoyer au karcher, afin de ne pas apporter de salissure entre la semelle et les gabions. (remarque : ce peut être l'occasion de remplacer ou supprimer les gabions abîmés par un accident).

7. La gestion des grandes surfaces d'herbes

Les abords du terrain de foot présentent des zones en herbes très importantes, qui prennent du temps à entretenir.

L'idéal serait de pouvoir faire paître des chevaux, vaches ou moutons, pendant les périodes où elles ne sont pas inondées.

Dans le cas où cela n'est pas possible, une gestion durable est possible avec le passage en fauche tardive, c'est-à-dire une seule fauche intervenant fin août. Ceci peut être réalisé par un tracteur, éventuellement pour les foins, si cela intéresse un agriculteur, ou bien en prestation directe par un agriculteur volontaire.

Une communication spécifique peut être réalisée dans le bulletin communal afin d'expliquer la démarche et de la valoriser en rappelant l'effet bénéfique pour la biodiversité, tant la faune (papillons, insectes, etc) que pour la flore (pérennisation des fleurs locales et sauvages).



Remarque 1: ce mode de gestion, en fauche tardive, ou en tonte peu fréquente (selon le matériel disponible), est à mettre en place sur d'autres endroits où la tonte systématique ne se justifie pas (c'est-à-dire sans utilisation de l'espace le justifiant).

Remarque 2 : Il est aussi possible de **réfléchir et mettre en place des espèces végétales locales**, à caractère mellifère, qui créeront des espaces de biodiversité. On peut citer par

exemple, la **zone à droite du terrain de foot, sur toute la longueur du fossé**, ou encore la **zone tondue à droite de l'étang (à l'ombre des arbres)**, qui a tendance à être marécageuse. A cet endroit, il est possible de créer un massif de plusieurs dizaines de mètres carrés avec de la reine des prés, qui fleurira chaque année et dont la gestion sera rudimentaire (pas d'entretien ou seulement une seule fauche en septembre).

Autre suggestion, sur des surfaces plus petites (par exemple sur **certaines zones de l'aire de loisir**, on peut aussi mettre en place **des bosquets, ou massifs, de tailles variées**, plantés **d'arbustes locaux**, tels que des noisetiers, des charmilles, fusains d'Europe, viorne obier, etc. Ces espèces favoriseront, de plus, la biodiversité locale.

8. La voirie imperméable

Lors de notre tour de la commune (accompagné par les services techniques), nous avons pu constater que l'état général de la voirie de Chenebier est globalement bon, même si certains secteurs sont assez endommagés. Lorsque l'état est bon, ceci permet déjà de limiter l'accumulation des graines et de la matière organique (peu d'espaces pour qu'elles se stockent, et bon écoulement des eaux pluviales qui « nettoient » les caniveaux).



Exemple de divers revêtement dans les rues de Chenebier, qui témoignent d'un état variable de la voirie.

Pour l'atteinte de l'objectif de Chenebier, qui est de pérenniser l'entretien sans pesticide de la commune, nous préconisons la **poursuite des opérations de réfection des revêtements dégradés**. La végétation spontanée s'y développera moins, et le balayage mécanique préventif sera plus efficace.



Le **balayage préventif**, est particulièrement intéressant afin nettoyer et de réduire la pousse durant la campagne. 1 passage est actuellement réalisé, mais 2 à 3 sont idéaux pour avoir un excellent entretien de fond des voiries de la commune.

9. Matériel de désherbage par voie mécanique

Une volonté d'acheter un **désherbeur mécanique** était formulée en 2016, cependant la mise en suspend des aides de l'agence de l'eau RMC n'a pas permis de faire aboutir l'acquisition de la commune pour 2017.

Pour rappel, si l'achat venait à être mis en œuvre :

Le principe de ces derniers outils est de travailler la couche superficielle du sol et d'arracher/déraciner les mauvaises herbes par hersage. En fonction des outils, un rouleau et/ou une brosse peuvent terminer le travail en nivelant le sol afin de laisser les surfaces « propres » après passage.

Plusieurs largeurs de travail sont disponibles (de 70 cm à 1,6 m), et le débit de chantier peut varier de 5000 à 12000 m²/h. Concernant l'investissement, celui-ci peut aller de 3000 à 15000€ en fonction des marques et des options retenues. Ce sont des outils faciles d'utilisation, robustes, qui ont un faible coût d'entretien.



Exemple d'outils de désherbage mécanique (de gauche à droite : Agria, Avril Industrie)

Remarque importante

*Dans le cas où la commune souhaite se positionner sur l'acquisition d'un désherbeur mécanique, il sera **indispensable** de faire venir les fournisseurs sur la commune, afin de réaliser des tests de leur matériel en conditions réelles (l'efficacité dépend pour beaucoup du type de revêtement et du tassement de celui-ci).*

Communication

Il y a une tendance, surtout au niveau des habitants, à considérer que la propreté de la ville passe systématiquement par la destruction massive des « mauvaises herbes ». Le terme de « mauvaises herbes » est donné à la flore spontanée qui a tendance à pousser là où on ne le souhaite pas et qui est considérée comme indésirable. **Une plus grande acceptation de la végétation spontanée est donc souhaitable. Il convient de l'intégrer dans les programmes d'entretien.**

En effet, l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la commune de Chenebier engendre un recourt, déjà effectif, de techniques alternatives, qui n'ont pas la même efficacité qu'un produit chimique. La flore spontanée est donc amenée à redevenir plus présente dans les espaces publics.

De plus, le désherbage ne doit pas constituer la seule et unique solution en présence de végétation spontanée. En effet, **ce type de végétation pionnière participe aussi à la biodiversité.**

Il faut impérativement accompagner cette logique d'acceptation de la végétation spontanée par une communication auprès de la population, afin d'expliquer aux habitants que la commune n'est pas « laissée à l'abandon » du fait de la présence d'un peu d'herbe.

Il faut également promouvoir cette démarche, pour y faire adhérer la population et éviter les remontées négatives en Mairie, la prise à parti des agents sur le terrain, ou que certains habitants ne traitent eux-mêmes.

Enfin, cet effort de communication et de sensibilisation réalisé auprès des particuliers, a pour but de les **amener à réfléchir sur leurs propres pratiques** : ils sont également utilisateurs de produits phytosanitaires au sein de leurs espaces privés et leur impact sur la qualité des eaux n'est plus à démontrer. De plus, des risques pour leur santé, et celle de leurs proches, existent réellement.

De plus, la loi de transition énergétique interdira à partir du 1^{er} janvier 2019 l'accès aux produits phytosanitaires pour les particuliers. Il est donc d'autant plus important de sensibiliser les habitants à de nouvelles pratiques et manières de gérer leurs espaces privés.

Ces actions de sensibilisation peuvent prendre la forme d'une **conférence** pour les jardiniers amateurs (éventuellement réalisée par la Fredon), afin d'apporter conseils et astuces en terme de techniques alternatives au jardin. Des **affichages sur les sites** faisant l'objet de modification d'entretien, et expliquant la démarche environnementale suivie par la municipalité peuvent être utilisés. Ce peut être aussi par le biais du **bulletin municipal**, de « flyers » distribués dans les boîtes aux lettres peuvent également constituer de bons vecteurs de cette information.

Pour votre information, la Fredon Franche-Comté a réalisé une **exposition sur ce thème**, destinée à **l'information du grand public**, grâce à la location de **14 panneaux de sensibilisation sur la pollution de l'eau, la santé et les alternatives à mettre en œuvre au jardin pour les espaces privés**. L'exposition sillonne les routes de Franche-Comté, au gré des demandes (communes, écoles, stands pour événement, etc...).